

A l'heure actuelle, on nous demande si les liaisons Est-Ouest, qui tendent à unir le pays, pourront survivre sans une compagnie aérienne dont la politique est établie par le gouvernement fédéral et qui a pour mandat d'unifier le pays. Le gouvernement conservateur s'est déjà attaqué à plusieurs reprises à la capacité du pays de survivre dans les circonstances actuelles. La principale attaque qui nous préoccupe énormément réside, bien entendu, dans l'accord commercial Reagan-Mulroney...

M. McMillan: Règlement!

M. Hovdebo: ... qui encourage des échanges Nord-Sud plutôt que Est-Ouest. Il sera beaucoup plus facile, dans certains cas, de commercer avec les États-Unis. C'est probablement là la pire attaque contre l'unité et la souveraineté du pays.

En l'occurrence, le gouvernement modifie la politique des transports du Canada en supprimant cette compagnie aérienne par le biais de la privatisation. Il s'en prend une fois de plus à la politique d'unification. Nous savons, à l'instar des ministériels, que les sociétés d'État ont été créées dans l'intérêt public. Quand la ministre chargée de la Privatisation a dit que le gouvernement envisageait d'aliéner des sociétés d'État, elle a fourni plusieurs raisons fondamentales pour lesquelles il pourrait agir ainsi. Comme par hasard, la vente de la société Air Canada ne remplit aucun des critères que la ministre chargée de la Privatisation avait énoncés. J'aimerais approfondir certains de ces arguments un peu plus tard au cours de mon exposé.

Cependant, je sais que les ministériels vont nous dire, ainsi qu'ils l'ont déjà fait, que la société Air Canada va demeurer une société aérienne nationale, qu'elle appartienne au secteur privé ou à l'État. Ils vont nous dire que ce sera du pareil au même. Mais pendant combien de temps demeurera-t-elle une société aérienne nationale? Je sais que les ministériels vont nous dire que les articles constituant cette société préciseront qu'elle doit garder des centres à Winnipeg et à Montréal. Cependant, quelqu'un s'imaginerait-il que lorsque le pouvoir des actionnaires de la société aérienne quittera le Canada ou encore s'établira ailleurs au Canada, il y aura une raison de maintenir un centre d'entretien à Winnipeg pour s'occuper d'un seul avion par an? Cela ne va pas nécessairement maintenir l'atelier en activité et fournir du travail aux gens de cette localité.

Les principes et l'idéologie du parti au pouvoir à l'heure actuelle, le parti qui gouverne, visent l'intégration avec les États-Unis. L'accord commercial le proclame. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) le proclame depuis qu'il s'est battu pour empêcher que Terre-Neuve adhère au Canada. Au cours de sa campagne à l'époque, il exhortait les Terre-Neuviens, non pas à s'unir au Canada, mais à adhérer aux États-Unis. Il continue de le faire.

La déréglementation accordée aux sociétés multinationales américaines un avantage marqué au sein de l'économie canadienne. Cette réalité fait partie intégrante de la politique du gouvernement actuel et du gouvernement précédent. Cette orientation vers l'intégration de l'économie canadienne à l'économie américaine semble procéder d'une volonté délibérée de la part du gouvernement. Elle se manifeste dans la déréglementation, la privatisation et le libre-échange. Elle se traduit

par un ensemble de mesures qui vont accroître la dépendance du Canada à l'égard des États-Unis et affaiblir la solide entité dont nous sommes si fiers aujourd'hui.

Il est fort possible que le contrôle d'Air Canada aboutisse un jour ou l'autre entre les mains d'organismes comme Eastern, Pan Am et le reste. Pour la plupart, nous ne sommes guère attachés, du point de vue idéologique, aux sociétés d'État qui ne servent pas l'intérêt public, qui ne jouent pas un rôle public. Cependant, cette vocation, dans le cas d'Air Canada et d'autres organismes de transport, est manifeste. Elle ne s'est pas dissipée. Nous éprouverions probablement les mêmes sentiments aujourd'hui que si nous vivions à l'époque où John A. MacDonald a institué en service public un chemin de fer canadien national.

• (1630)

Quand la ministre chargée de la Privatisation a déclaré que le gouvernement prendrait en compte la solution privatisation, elle a ajouté qu'il y avait certaines raisons de privatiser. Je répète que ces raisons ne s'appliquent pas au cas d'Air Canada. Tout d'abord, a dit la ministre, il fallait qu'une société ne serve pas une cause publique, mais Air Canada sert encore l'intérêt public. Elle a dit que le gouvernement privatiserait une société qui augmente la dette nationale. Air Canada n'augmente pas la dette nationale. Une société d'État serait privatisée, disait-elle, si elle ne pouvait soutenir la concurrence du secteur privé. Or, Air Canada soutient fort bien la concurrence comme société d'État. En raison de notre immense territoire et de notre population peu nombreuse, la politique publique exige que nos liaisons Est-Ouest soient maintenues. Il est important également que les transporteurs commerciaux continuent d'assurer les liaisons marginales et non rentables. Nous en avons des exemples en d'autres domaines des transports. Quand il y a des régions peu peuplées, ces régions finissent par ne plus être desservies, ou alors le gouvernement est obligé de subventionner un transporteur pour qu'il les desserve. Dans le passé il s'est révélé aussi facile et presque aussi profitable dans certains domaines de l'expansion des transports d'autoriser des sociétés d'État à instaurer certaines liaisons et à autoriser ensuite des sociétés commerciales à satisfaire les impératifs de la politique publique.

J'ai plusieurs autres arguments que je pourrais invoquer, mais je sais que j'arrive bientôt au bout de mon temps. Permettez-moi de me résumer. Le gouvernement a dit que l'argent qu'il retirerait d'Air Canada serait consacré aux programmes sociaux. Nous savons tous que c'est là une vaste rigolade. Un sous-marin de moins couvrirait les frais du rééquipement complet d'Air Canada. Je pense que le gouvernement a besoin de réexaminer sérieusement ce programme de privatisation.

Donc je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, ne soit pas maintenant lu pour la 2^e fois mais que l'ordre de 2^e lecture soit rayé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des transports.»